

CCC Genève – Newsletter

Commission Contributive Citoyenne Genève, Maison Internationale des Associations, 15 Rue des Savoises, 1205 Genève

E-mail : info@cccgeneve.com – Site internet : www.cccgeneve.com

Septembre 2020 - n°5

EDITO

L'islam politique, la mauvaise cible des Occidentaux

Dans ce numéro

Edito : L'islam politique, la mauvaise cible des Occidentaux

Votation du 27 septembre 2020 : les recommandations de vote de la CCC

Agenda CCC Genève

19 septembre 2020 : la CCC reçoit François Burgat à la MIA. Rendez-vous sur notre site internet pour plus d'informations.

29 novembre 2020 : votation.

Prochaines dates de nos formations à la citoyenneté :

3 - 24 octobre 2020
14 - 28 novembre 2020
12 décembre 2020

Que sont les islamistes devenus ? Ont-ils été victimes de la tempête contre-révolutionnaire lancée contre ceux qui, il y a un peu moins de dix ans, avaient eu l'impertinence de rafler la mise des premiers scrutins libres du Printemps arabe ? Ou bien ont-ils été discrédités par les excroissances jihadistes que la répression a contribué à faire sortir de leurs rangs ? A en croire les voix les plus sonores, les adeptes d'Hassan al Banna, le fondateur, en 1928, des Frères Musulmans seraient défaits militairement en Egypte, invisibles dans le Hirak algérien, phagocytés en Tunisie par leur proximité du pouvoir ou leur crainte paradoxale de l'exercer. Et ils seraient, au Liban, en Irak ou au Soudan, dès lors qu'ils sont en posture de pouvoir, menacés par "la jeunesse révolutionnaire". Dans l'inconscient occidental - tout comme, il est vrai, dans la diplomatie de la France, pas seulement en Libye - plane ainsi la conviction terriblement simplificatrice que seule leur disparition permettrait d'envisager un monde apaisé. La réalité, plus contrastée, pourrait s'articuler en quatre ou cinq nuances.

Plus que jamais il est difficile de parler au singulier de l'islam politique. Les courants légalistes, capables et désireux de former des majorités de gouvernement sont certes aujourd'hui confrontés à une puissante réaction contre-révolutionnaire. Mais ils sont loin d'avoir disparu des scènes ou des urnes du Maghreb ou du Proche-Orient. Leur part de marché devrait plutôt s'exprimer en termes d'une "omniprésente diversité". En 2018 et 2019, au Liban, en Irak ou en Tunisie, dans des contextes fondamentalement différents, ils sont encore régulièrement sortis en tête des scrutins "post-printaniers". Mais la meilleure preuve de la résilience de l'islam politique réside sans doute dans l'acharnement obsessionnel que déploie très sélectivement contre lui les défenseurs régionaux de l'ordre autoritaire arabe. Ces derniers en effet savent mieux que quiconque que - bien davantage que ses rivaux salafistes plus faciles à instrumentaliser - c'est bien le courant des Frères musulmans qui constitue la première menace à leur pérennité. Derrière le dénigrement de "l'islam" politique, l'ennemi des autocrates est bien plutôt ... "l'alternance" du même nom ! A bien des égards, comme a osé l'énoncer quelques semaines avant sa mort l'ex-général d'aviation Philippe Gunet, passé du renseignement à la diplomatie militaire dans une tribune publiée en forme de conclusion de sa longue trajectoire dans le renseignement et la diplomatie, l'idée s'installe irrésistiblement que c'est "la démocratie" qui pourrait bien ainsi être devenue aujourd'hui la "première victime de la lutte contre l'islam politique" (1). Et l'Occident "démocrate" serait ainsi en train de se tromper dangereusement de cible !

N'oublions pas ensuite que ce courant légaliste est traversé de profondes évolutions. En particulier, comme l'illustre le pionnier tunisien Ennahda, sa communication est de moins en moins "islamique" et de plus en plus... "politique". Ou plus exactement, les objectifs de l'agenda "islamiste" issu de l'école des Frères sont beaucoup plus explicitement profanes et banalement démocratiques que les limites religieuses et dogmatiques dans lesquelles ses adversaires ont toujours souhaité l'enfermer.

Lorsqu'il passe ou participe à la case du pouvoir (en Iran, en Irak, ou au Liban avec le Hizbollah), l'islam politique n'est bien sûr jamais à l'abri (comme l'a montré l'expérience soudanaise, même si Omar Al-Bachir ne puisait plus, de très longue date, sa légitimité dans les ressources de l'Islam politique) d'inévitables dérives autoritaristes inhérentes à tout pouvoir au long cours. Mais, ni en Tunisie ni en Egypte, ses contre-performances sur ce terrain ne peuvent se comparer avec celles des régimes "laïques" qu'il a combattus. Ni dans l'Egypte de Morsi ni dans la Tunisie de Ghannouchi ne s'est abattu "le règne de la charia" tant de fois prédit par les cassandres. Les systèmes nés de la contribution des islamistes au pouvoir n'ont nulle part empêché aussi efficacement que leurs prédécesseurs (durablement protégés pourtant par les Occidentaux au nom de leur "laïcité") l'expression en leur sein de forces capables de les contester. Ce fut plutôt (avant qu'en Egypte ne se déploie la violence infinie de la contre-révolution "laïque") le triomphe d'une vieille règle très profane : celle du "Politics, as usual".

Le carburant de l'affirmation identitaire islamiste étant de nature avant tout réactive, sa capacité de mobilisation est bien évidemment appelée à s'affaiblir et, un jour, à disparaître. Mais cette heure-là, que l'on peut parfois pressentir, pas seulement en Iran, semble encore bien loin d'avoir sonné. Notamment parce que la poussée islamophobe qui travaille le Nord européen aboutit paradoxalement à remobiliser les ressources identitaires ("islamiques") de son interlocuteur du Sud. Face à la surenchère anxiogène, il faut donc impérativement rappeler pour conclure une donnée primordiale : si, sur les scènes politiques de l'ex-périphérie coloniale de l'Europe, le lexique de la religion musulmane devait un jour se démonétiser, les crispations qu'il suscite en Europe n'en appartiendraient pas pour autant au passé. Pas plus qu'une défaite électorale du Hamas - dont les Israéliens prétendent qu'elle est (sous prétexte d'une reconnaissance inachevée) la condition première de l'acceptation de leur "paix" dictat - ne mettrait fin à la résistance palestinienne. Quel que soit le lexique - profane ou religieux, nationaliste ou transnational - qu'utiliseront demain les sociétés du Sud, celles-ci continueront très légitimement à affirmer leurs droits et ce faisant, à contester les privilèges en tous genres acquis par l'Europe au faite de sa puissance coloniale d'abord, impériale ensuite.

Pourquoi dès lors continuer à se tromper de cible ?

FRANÇOIS BURGAT
6 mars 2020



Commission Contributive Citoyenne
Genève

Maison Internationale des Associations
Rue des Savoises 15
1205 Genève

Pensez à voter !

Votation du 27 septembre 2020 : les recommandations de vote de la CCC Genève

5 objets fédéraux

1) Acceptez-vous l'initiative populaire du 31 août 2018 « pour une immigration modérée (initiative de limitation) » ?

NON car cette initiative remet en cause les accords bilatéraux. Accepter cette initiative, c'est actionner la clause guillotine qui rend caduque tous les accords àprement négociés avec l'Europe, un de nos partenaires économiques majeurs. De plus, si l'initiative est acceptée, ce sont les mesures d'accompagnement qui disparaîtront et c'est bien là, la volonté de l'UDC qui veut à tout prix les démanteler.

NON car la Suisse a besoin de l'Europe et que la migration européenne est déjà sous contrôle. Pour qu'un Européen puisse s'installer en Suisse, un permis de travail est nécessaire et c'est bien les besoins de notre économie qui déterminent déjà la migration européenne dont nous avons besoin et à laquelle nous ferons de plus en plus appel pour pallier à notre population vieillissante.

2) Acceptez-vous la modification du 27 septembre 2019 de la loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages (Loi rue la chasse, LCHP) ?

NON car les animaux ne connaissent pas les frontières et donc de fait, leur sort doit dépendre des autorités fédérales. Permettre que l'abattage d'animaux protégés dépende des autorités cantonales ouvre la porte à l'aléatoire et à l'inacceptable. A l'instar des sociétés de protection de l'environnement et des animaux, nous pensons que cette Loi se trompe de cible et qu'elle affaiblit la protection des animaux sauvages.

3) Acceptez-vous la modification du 27 septembre 2019 de la loi fédérale sur l'impôt direct (LIFD) (Déduction fiscale des frais de garde des enfants par des tiers) ?

NON car cette loi n'est rien d'autre qu'une baisse d'impôts déguisée pour les plus riches qui seuls pourront en bénéficier. La perte des rentrées fiscales sera de plus de 350 millions. Autant d'argent qui ne sera pas affecté à une réelle redistribution des richesses.

4) Acceptez-vous la modification du 27 septembre 2019 de la loi fédérale sur les allocations pour perte de gains en cas de service et de maternité (contre-projet indirect à l'initiative populaire « Pour un congé de paternité raisonnable – en faveur de toute la famille ») ?

OUI car il est important que le congé paternité soit enfin légalement reconnu. Deux semaines c'est peu pour les pères, mais cela marquera le début de nouvelles négociations pour obtenir plus. C'est un premier pas vers la bonne direction qu'il faut valider.

5) Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 20 décembre 2019 relatif à l'acquisition de nouveaux avions de combats – (sous réserve de l'aboutissement du référendum) ?

NON en réalité ce ne sont pas 6 milliards mais plus de 24 milliards qui seront nécessaires si nous achetons ces avions de combat. Nombres d'experts affirment que la Suisse peut assurer sa protection aérienne à moindre coût. L'argument qui consiste à affirmer que ces montants seront prélevés sur le budget de l'armée est loin d'être convaincant, bien au contraire. En refusant cet arrêté, le peuple suisse confirmera qu'il est temps d'ouvrir un vrai débat sur les rôles de l'armée, ses liens avec les milieux de l'armement et son budget. Il est grand temps de redéfinir la place de l'armée dans un pays neutre comme le nôtre.

5 objets cantonaux

1) Acceptez-vous l'initiative populaire 172 « Zéro pertes: garantir les ressources publiques, les prestations et la création d'emplois » ?

OUI car en temps de crises, comme celles que nous vivons aujourd'hui, il est important que les prestations à la population soient garanties pour lutter contre la paupérisation des plus faibles. Faire appel à la solidarité fiscale temporaire pour affronter des temps passagers économiquement difficiles permet une juste et équitable redistribution des richesses. Avec l'annonce des comptes 2020 qui frisent le milliard de déficit selon nos autorités, n'est-il pas temps de donner la place qu'il convient à la solidarité fiscale ?

2) Acceptez-vous l'initiative populaire 173 « 23 frs, c'est un minimum » ?

OUI car une personne qui travaille et occupe un plein temps doit pouvoir vivre dignement à Genève. Comme le souligne le SIT : « Pour plus de 30'000 travailleuses et travailleurs à Genève, cette initiative est le seul moyen de pouvoir sortir de la précarité dans laquelle les enferment des employeurs peu scrupuleux, qui n'hésitent pas à les exploiter pour des salaires de misère. » Un salaire minimum obligatoire de 23 frs de l'heure pour toutes les branches, correspondent à 4086 frs mensuels pour 41 heures de travail hebdomadaire.

3) Acceptez-vous la loi constitutionnelle modifiant la constitution de la République et canton de Genève (Cst-GE) (Une aide à domicile garantie pour tous) (A 2 00 -12186), du 18 octobre 2019 ?

OUI car il appartient à l'Etat de garantir le financement de l'aide à domicile pour toutes et tous.

4) Acceptez-vous la loi constitutionnelle modifiant la constitution de la République et canton de Genève (Cst-GE) (Présidence du Conseil d'Etat et département présidentiel) (A 2 00 -12432), du 21 novembre 2019 ?

OUI car ce fonctionnement est en vigueur dans la grande majorité des cantons et au niveau de la Berne fédérale. Ce sont bien les événements reprochés à l'ancien président du Conseil d'Etat, M. Maudet, qui sont à la base de ce revirement législatif. Bien que nous déplorions l'absence d'une évaluation de ce nouveau système de gouvernance et que les faits d'un seul homme puissent entraîner une modification constitutionnelle, nous recommandons le oui.

5) Acceptez-vous la loi modifiant la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière (LaCR) (H1 05 – 12417), du 12 septembre 2019

OUI car l'urgence climatique exige que des mesures soient prises pour le bien de toutes et tous. La définition et la mise en place d'une nouvelle mobilité est affaire urgente.

Adhérez à la CCC Genève !
Ensemble pour un monde meilleur

Merci de verser votre cotisation : CHF 20.-
IBAN CH94 0900 0000 1524 8381 2